

REVENU AUTORISÉ POUR LES RETRAITÉS 2024¹

Limite du revenu autorisé (euros) pour une activité telle que		Avant l'âge de 65 ans			A partir de l'âge de 65 ans	
		Pension de retraite ou Pension de retraite et de survie		Pension de survie exclusivement	Pension de retraite ou Pension de retraite et de survie	Pension de survie exclusivement ²
		Carrière < 45 années	Carrière ≥ 45 années			
Salarié, autre profession, mandat, fonction ou	Sans enfants à charge	9.850,00	illimité	22.934,00	illimité	28.450,00
	Avec enfants à charge	14.775,00	illimité	1 enfant: 34.401,00 supplément enfant suppl. 5.733,00	illimité	34.606,00
Indépendant (ou mixte salarié-indépendant)	Sans enfants à charge	7.880,00	illimité	18.347,00	illimité	22.760,00
	Avec enfants à charge	11.820,00	illimité	1 enfant: 27.521,00 supplément enfant suppl. 4.587,00	illimité	27.685,00

¹ Si les revenus professionnels dépassent ces montants, le paiement de la pension des années civiles concernées sera suspendu au prorata du pourcentage de dépassement de ces montants.

² Des montants s'appliquent également au retraité dont le conjoint reçoit une pension au pourcentage familial.